

République Française
Département 43

Extrait des ~~libérations~~
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 9+ 1 pouvoir
Votants : 10
Absent : 1

Date de convocation : le 05/03/2026
Date d'affichage : le 05/03/2026

N° 2026_03-11-03

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars, à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Defay Martine, maire.

Etaient présents : Barthomeuf Gérard, Bonnaterre Sébastien, Bouche Jean-Louis, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Defay Martine, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Sylvain Annick.
Absente : Klein Estelle : pouvoir à Chausse Jacques

Secrétaire de séance : Roussel Isabelle

Objet : Répondre à la demande d'un particulier concernant l'achat d'un terrain communal appartenant au domaine communal privé de la commune situé à Seniquette et fixation du prix de vente de ce terrain constructible situé en zone UH.

Madame le maire explique aux conseillers municipaux qu'il conviendrait de se prononcer au sujet de la vente d'un terrain situé à Seniquette, en zone UH, commune de Saint-Ilpize et de fixer un prix de vente.

Ce terrain a été relevé et borné par un cabinet de géomètre. Il a une surface de 209 m².

L'acquisition de ce terrain permettrait à un jeune couple propriétaire de la grange mitoyenne (parcelle B177) de disposer de la surface nécessaire pour réaliser un assainissement individuel et de transformer la grange en local d'habitation.

Madame le maire propose au conseil, s'il est d'accord pour cette vente, de fixer le prix du mètre carré à **7€ 50**, tarif qui se pratique dans la commune pour des parcelles semblables.

Le prix de vente du terrain serait donc de : **1567€ 50**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ce terrain, approuve le tarif proposé et dit que les frais de notaire seront à charge de l'acheteur.

Le conseil municipal charge le maire de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Vote pour : 9+1 pouvoir.

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Saint-Ilpize le 11 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire : Martine Defay



The image shows a handwritten signature of Martine Defay in blue ink. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de SAINT-ILPIZE' around the top edge and 'Haute-Loire' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a tree. There are two small stars on either side of the coat of arms.